



Fédération des Groupes de la Libre Pensée de Loire-Atlantique

Maison des Associations - 4 Place de la Manu, 44000 Nantes

Site Web : <http://www.lp44.free.fr>

E-mail : lp44@wanadoo.fr

Communiqué

Levée immédiate de l'état d'urgence ! Manifestation le 30 janvier !

Le congrès de la fédération des groupes de la Libre Pensée 44 s'est tenu samedi 23 janvier. Il confirme la totale détermination de la Libre Pensée, avec la Ligue des Droits de l'Homme et d'autres organisations démocratiques, à mobiliser en commun **pour exiger la levée immédiate de l'état d'urgence**. Voilà ce qui se passe aujourd'hui, en France :

Manifestations interdites (comme celle de la Libre Pensée le 5 décembre 2015 à Paris), militants contrôlés et soumis à surveillance, syndicalistes condamnés à de lourdes peines de prison, contrôles au faciès, un enseignant (B. Mezzadri) poursuivi pour propos ironiques à l'égard de Manuel Valls ! Au nom de « *la nécessaire unité nationale* » les revendications syndicales devraient laisser place aux exigences du MEDEF ...

Un nouvel ordre autoritaire tente de se mettre en place.

Cela au moment où la politique sociale et économique du gouvernement multiplie, les projets de « *réformes* » qui frappent des acquis sociaux essentiels comme le Code du Travail ou le droit à l'Instruction avec la « *Réforme des collèges* ». Face à ces « *réformes* » de grands mouvements sociaux comme la journée du 26 janvier dans la Fonction Publique et la Sécurité Sociale vont prochainement avoir lieu.

Pour sa part, la Libre Pensée affirme son soutien à la lutte pour le progrès social, pour les revendications des salariés.

Levée immédiate de l'état d'urgence ! Droit de manifester librement ! Non à la « *déchéance de (bi)nationalité* »

Enfin, attachée par principe à la paix entre les peuples, la Libre Pensée condamne la poursuite de toutes les « *opérations extérieures* » qui sont menées sous couvert de « *lutte contre le terrorisme* » et qui ne garantissent la sécurité ni à l'extérieur ni à l'intérieur de nos frontières. Au contraire ...

A Nantes, la Libre Pensée vous invite à participer au meeting avec M^e Henri Leclerc, de la Ligue des Droits de l'Homme, Jeudi 28 janvier à la Manu à 20 H 30

Pour la République, pour la Démocratie, pour la Laïcité, la Libre Pensée vous appelle à manifester Samedi 30 janvier à partir de 14H 30- RDV Palais de Justice

Signons massivement la pétition lancée par de la Ligue des Droits de l'Homme : <http://www.nousnecederonspas.org/petition/>

Pour contribuer au débat sur la « *déchéance de (bi)nationalité* » ...

DECHÉANCE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

-----g (H)

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat français,

Sur le rapport du Garde des Sceaux.....

Vu l'article 1er de la loi du 23 juillet 1940 portant.....

DECRETONS:

Art. 1er - Est déchu de la nationalité française à dater du 2 août 1940:

M. DE GAULLE (Charles André Joseph Marie) né le 22 novembre 1890 à Lille (Nord)

art. 2 - Le Garde des Sceaux, ministre Secrétaire d'Etat à la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy, le 8 Décembre 1940

PH. PETAIN

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français

Le Garde des Sceaux
Ministre, Secrétaire d'Etat à la Justice
RAPHAEL ALIBERT

J.O du 10/12/40

76 11 11

ARCHIVES
NATIONALES